

épouse qui chercha dans la piété des consolations à ses douleurs.

Charles VIII, frère de notre sainte, étant mort sans enfants, le duc d'Orléans monta sur le trône..

Le première pensée du nouveau roi fut de solliciter du Saint-Siège un décret pour déclarer la nullité de son mariage avec Jeanne, invoquant la contrainte dont Louis XI avait usé pour l'obliger à contracter cette union et l'empêchement de parenté dont on n'avait pas songé à réclamer la dispense. Des Commissaires Apostoliques furent nommés par le Pape pour juger cette affaire et la nullité du mariage fut reconnue et déclarée.

Jeanne apprit cette nouvelle avec résignation. Le roi, charmé de sa soumission, la traita magnifiquement; il lui donna le duché de Berry avec plusieurs autres domaines. Notre sainte se retira à Bourges où elle continua de donner l'exemple de toutes les vertus. Maintenant qu'elle était libre, elle sentait que le moment était venu d'accomplir le désir autrefois manifesté par la Sainte Vierge. Elle fonda une maison pour recevoir les premières religieuses. Il s'en présenta un grand nombre, attirées par les éminentes vertus de la princesse. Elle leur proposa sa règle des dix vertus de Marie, et voulut qu'elle fut approuvée par le Souverain Pontife.

Lorsqu'elle apprit que sa règle était approuvée, elle choisit cinq jeunes filles des plus solidement vertueuses, et leur fit revêtir l'habit de l'Annonciade le 8 octobre 1502. Ainsi commença l'Ordre des dix joies de Marie, appelé Ordre de l'Annonciation. Jeanne embrassa la règle qu'elle avait établie et fit sa profession religieuse. Elle ne survécut pas longtemps à ce dernier sacrifice. Le 4 février 1505, elle allait recevoir la récompense de ses vertus et changer en une couronne immortelle cette couronne corruptible à laquelle on l'avait obligée de renoncer.

En 1742, Benoît XIV approuva le culte immémorial rendu à notre Sainte. Le Bréviaire franciscain ne donne à Jeanne que le titre de Bienheureuse, mais elle est honorée en plusieurs lieux sous le titre de Sainte.

P. D. P.